



Séance n° 39 du lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,  
le quinze du mois de décembre à vingt heures,  
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé  
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,  
en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26  
 Nombre de présents : 19  
 Nombre de pouvoirs : 3  
 Nombre de votants : 22  
 Date de la convocation : 6 novembre 2025  
 Date d'envoi par courrier électronique : 9 décembre 2025

ÉTAIENT PRESENTS (26) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Nicolas GARCIN, Mme Cécile CASTELNAU, Mme Dominique SCHWARTZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (3) ET ÉTAIENT ABSENTS (4) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à Mme Delphine COMBEBIAS), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

**01-5 – Droits de place - Toutes fêtes et toutes attractions foraines – Tarifs 2026**

M. Philippe DELCLAU propose au conseil municipal de fixer ainsi les nouveaux tarifs applicables aux forains participant à la fête de la Saint-Jean et à toutes fêtes et toutes attractions foraines 2026 (sans augmentation par rapport à 2025) :

Droits de place : <i>prix au mètre carré</i>	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Stands de tir, jackpot, pêche aux canards, loteries, stands de vente confiseries	6,20 €	<b>6,20 €</b>
Grands manèges enfants, auto-tampon	3,30 €	<b>3,30 €</b>
Grands manèges installés en zone bleue constituée par la place du Général-de-Gaulle	5,50 €	<b>5,50 €</b>
Petits manèges enfant, boîte à rire	2,80 €	<b>2,80 €</b>
Barbe à papa, appareils à sous, appareils à tiroirs, poing américain	9,50 €	<b>9,50 €</b>
<b>Tarif d'installation de caravanes</b>		
Forfait : Caravane de forain installée au parc d'Écoute-S'il-Pleut <i>Occupation limitée à 7 jours</i>	32,00 €	<b>32,00 €</b>

Il convient d'en délibérer.

M. Philippe DELCLAU : cette année les forains ont été moins nombreux à Gourdon.

Il souligne que les droits de place gourdonnais sont plus élevés qu'à Figeac par exemple.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

\* fixer pour 2026 les tarifs applicables aux forains participant à la fête de la Saint-Jean et à toutes fêtes et toutes attractions foraines tels que détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Le 19 décembre 2025.  
 Le Maire,  
 Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

\* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus

\* de la publication selon visa ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marie COURTIN

